

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 18 Septembre 2017
En salle des séances

Le conseil municipal se réunit sous la présidence de Monsieur Guy FRANÇAIS, 1^{er} adjoint. Il est procédé à l'appel des présents. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer, conformément à l'article L. 2121-17 du CGCT.

Monsieur Guy FRANÇAIS informe les membres du conseil municipal de l'hospitalisation de Monsieur le Maire.

Monsieur Henri-Francis DUFOUR donne procuration à Monsieur Patrick WALTER
Madame Zohra REKIBI donne procuration à Madame Danielle NIMETZ

Madame Emilie FERRANT est désignée secrétaire de séance.

1/ Compte rendu de la séance 19 juin 2017

Sur proposition de Monsieur Guy FRANÇAIS, 1^{er} adjoint

Après délibération,

Le conseil municipal à l'unanimité

ADOpte le compte rendu de la séance du 19 juin 2017

2/ Modification du tableau des effectifs du personnel

Monsieur Guy FRANÇAIS :

Lors de la séance du Conseil Municipal en date du 12 septembre 2016, les membres du Conseil Municipal ont voté à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe 28h /semaine à l'école maternelle.

Madame Séverine GAY-KOHLER ayant réussi le concours d'ATSEM souhaiterait intégrer la filière médico-sociale et donc valider son concours à compter du 1^{er} octobre 2017.

Madame Séverine GAY-KOHLER sera à nouveau stagiaire pour une période d'un an.

Monsieur Guy FRANÇAIS propose de créer un poste, à temps non complet à compter du 1^{er} octobre 2017 (28h/semaine) d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles et de supprimer un poste d'adjoint technique

Adopté à l'unanimité.

3/ Modification du règlement intérieur du relais petite enfance les P'tits Petons

Point reporté à la prochaine séance.

4/ Accord garantie d'emprunt réhabilitation 20 logements rue des Peupliers

Monsieur Guy FRANÇAIS expose :

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 2255-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu le contrat de prêt n° 67243 en annexe signé entre NEOLIA ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

DELIBERE

Article 1 : L'assemblée délibérante de la commune de Vieux-Charmont accorde sa garantie à hauteur de 30 % pour le remboursement du Prêt n°67243 d'un montant total de 473 408 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt joint en annexe faisant partie intégrante de la délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Adopté à l'unanimité

5) Questions diverses

-Madame Renée BARTHES :

- un cendrier n'a toujours pas été installé devant le groupe scolaire
- les incivilités en matière de stationnement perdurent près des écoles mais également à proximité de la rue du Pré Girard. Monsieur Guy FRANÇAIS confirme ces faits mais souhaite que la verbalisation se fasse avec discernement pour éviter de mettre en difficulté les commerces.

-Monsieur Guy BIGANZOLI demande s'il est possible d'installer des panneaux

« tenir vos chiens en laisse » aux étangs.

-Madame Danielle NIMETZ informe que le club des Poussus se réunit à nouveau depuis le mardi 4 septembre avec 5 personnes supplémentaires.

-Monsieur Rémy WIGNO : l'écran LED installé à Rencontres Jean Jaurès sera opérationnel très prochainement et permettra d'indiquer toutes les manifestations.

-Madame Fabienne NADOR :

- 166 élèves en école primaire dont 161 inscrits aux activités périéducatives
- 102 élèves en maternelle dont 77 inscrits aux activités périéducatives

-Madame Annie BERNIER informe que l'aide aux devoirs a repris avec la présence d'une nouvelle bénévole

-Madame Emilie FERRANT fait le point sur les différentes manifestations :

- Exposition Stéphane BARI à partir du 29 septembre en Mairie
- Café concert avec Pascal KELLER le 30 septembre à RJJ
- Théâtre avec la compagnie OIWAH le 14 octobre à RJJ
- Salon des créatrices les 4 et 5 novembre à RJJ

-Monsieur Gérard MARTIN rappelle que la rue de Belfort sera fermée dimanche 24 septembre de 7h à 14h : course du Lion, avec départ de la Féline à 9h15 à Vieux-Charmont

-Monsieur Patrick WALTER : l'opération brioches est programmée le 4 octobre.

Noms Prénoms	Présents	Absents excusés	Signatures
DUFOUR Henri-Francis, Maire		X	Donne procuration à Monsieur Patrick WALTER
FRANCAIS Guy 1^{er} Adjoint	X		
REKIBI Zohra, 2^{eme} Adjointe		X	Donne procuration à Madame Danielle NIMETZ
WALTER Patrick, 3^{eme} Adjoint	X		
NADOR Fabienne, 4^{eme} Adjointe	X		
MARTIN Gérard, 5^{eme} Adjoint	X		
FERRANT Emilie, 6^{eme} Adjointe	X		
BIGANZOLI Guy, Conseiller Municipal Délégué	X		
BARTHES Renée	X		
BERNIER Annie	X		
FAURE Etienne	X		
FONTAINE Sandrine	X		
HUG Loris		X	
KUBICKI Barbara	X		
LENZI Yves	X		
NIMETZ Danielle	X		
SONNET Isabelle	X		
WIGNO Rémy	X		
ZELLER Séverine	X		